



Engagement de la direction de l'EPLEFPA dans la démarche qualité – Actualisation

1 – Présentation du contexte

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel précise l'obligation d'une certification qualité pour les organismes de formation bénéficiant de financements publics et mutualisés.

Au 1er janvier 2022, la certification qualité est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés ; la marque Qualiopi concerne donc tous les prestataires de formation.

Pour affirmer sa spécificité agricole, la DGER a rendu la certification QualiFormAgri obligatoire, par arrêté du 14 octobre 2019, pour tout organisme de formation de l'enseignement agricole public qui réalise des actions concourant au développement des compétences. Trois d'entre elles correspondent à l'activité de l'EPLEFPA Naturapolis de l'Indre :

- Actions de formation (assurées par le CFPPA)
- Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE)
- Actions de formation par apprentissage (assurées par le CFA)

QualiFormAgri, tout en intégrant les indicateurs et critères du Référentiel National Qualité (Qualiopi), propose des dispositions complémentaires relatives au fonctionnement en EPLEFPA et aux valeurs de l'enseignement agricole public.

2 – Objectifs

Le CFA et le CFPPA, en tant qu'organismes de formation agricole de l'E.P.L.E.F.P.A, sont ainsi soumis à la double certification : QualiFormAgri-Qualiopi. Cette double certification qualité, au-delà d'une exigence réglementaire, permet d'affirmer les spécificités des centres en termes de :

- Accueil des candidats
- Accompagnement des bénéficiaires depuis la prise d'information jusqu'à la sortie de formation

- Positionnement et analyse de l'adéquation entre la formation souhaitée et le projet professionnel du candidat
- Ingénierie des parcours individualisés
- Ingénierie des demandes de formation spécifiques
- Adaptation des formations au territoire
- Accompagnement des candidats en situation de handicap
- Suivi des bénéficiaires tout au long du cursus
- Relation CFA-Maîtres d'apprentissage-Entreprise

Le CFA et le CFPPA sont certifiés Engagement de service QualiFormAgri et Qualiopi depuis mai 2021.

La mobilisation sur cette double certification reste entière car la qualité de nos services est un défi quotidien. La démarche qualité fera intégralement partie du nouveau projet d'établissement et se poursuivra par la demande de certification Label Qualiform@gri qui mettra en exergue :

- La relation organismes de formation-entreprises
- La structuration des centres dans le service rendu aux bénéficiaires

3 – **Moyens affectés pour la démarche qualité**

Personnels dédiés

Deux animatrices qualité sont missionnées pour la mise en œuvre, la coordination et l'animation de la démarche qualité :

Elles travaillent en collaboration étroite avec la directrice du CFA/CFPPA.

Les temps consacrés à cette démarche qualité font partie intégrante de l'activité des centres pour tous les personnels impliqués.

La démarche qualité est sous l'autorité de la directrice de l'EPLEFPA et, par délégation, de la directrice des centres de formation continue et par apprentissage qui sont garants :

- Que l'intégralité des services de l'EPLEFPA soient mobilisés dans cette démarche qualité ;
- Que les moyens de l'EPLEFPA nécessaires à la réalisation de leurs missions soient mis à disposition des organismes de formation ;
- Que la mise en œuvre de cette démarche Qualité fasse l'objet d'un suivi en Comité de Direction afin de mesurer régulièrement son efficience, son adéquation et de décliner son évolution.

Implication de l'ensemble des personnels

La réussite de notre démarche nécessite la participation et l'adhésion de toutes et tous au sein de l'EPLEFPA, quel que soit le centre d'appartenance ou le statut, dans un objectif de progression de nos pratiques et d'amélioration de nos services.

Les personnels doivent être sensibilisés à la démarche Qualité et informés régulièrement de ses implications, afin que tout le monde se sente acteur de cette démarche. L'ensemble des personnels de l'EPLEFPA poursuivra ses bonnes pratiques notamment sur les points accueil, management, gestion des ressources humaines, information et insertion professionnelle dans le but de maintenir nos certifications.

Ainsi je renouvelle mon soutien par tous les moyens à cette démarche de certification qualité au sein de l'EPLEFPA Naturapolis de l'Indre.

Châteauroux, le 01 juin 2023

☞ *Délibération relative à l'engagement dans le Label Qualiformagri présenté en Conseils de Perfectionnement et de Centre le 07 juin 2023*

☞ *Délibération relative à l'engagement dans le Label Qualiformagri présenté en Conseil d'Administration le 22 juin 2023*